



# MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### RÉUNION DU 17 MARS 2023

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Étaient présents : Mr BENOIT Bernard, Mr CHAMBON Louis, Mme FAUX Isabelle, Mr LAPEYRE Philippe, Mr ROUSSINGUE Jean-Pierre, Mr TISSANDIER Frédéric, Mr VALARCHER Benjamin, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

Secrétaire de séance : Mme FAUX Isabelle

Excusés avec pouvoirs : Mr COUTAREL Jean-Marc (pouvoir à Bernard BENOIT), Mr LAPEYRE Guillaume (pouvoir à Louis CHAMBON)

Absent : Mme MEHAT Josette

Ouverture de la séance à 20h30

#### ORDRE DU JOUR :

- ❖ Vote des budgets (CG et CA 2022 et BP 2023)
- ❖ Subventions réhabilitation camping (département-région)
- ❖ Approbation des résultats comptables
- ❖ Questions diverses
- ❖ Vote des taux 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2023 a été approuvé à l'unanimité. En l'absence de Mme MEHAT Josette, celui-ci a été signé par Mme FAUX Isabelle, secrétaire de séance de ce jour.

#### VOTE DES BUDGETS 2022 (CG-CA)

Mr le Maire présente et commente les Comptes Administratifs 2022 (les éléments ayant été transmis à l'ensemble des conseillers, en amont de la réunion) et validés par l'agent comptable de Mauriac.

#### 👉 COMPTES ADMINISTRATIFS –COMMUNE 2022

##### *Section de fonctionnement :*

**Recettes** : Pour 100 € encaissés, la répartition est la suivante : produits 35,02 € (35,90 en 2021), impôts et taxes 28,68 €, (28,63 en 2022), dotations 28,90 € (26,89 en 2022), loyers 3,95 € (4,59 en 2022), produits exceptionnels 3,43 €.

**Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent pour 2022 à 342 260,13 €.**

**Dépenses** : Pour 100 € dépensés, la répartition est la suivante : charges générales 49,60 € (40,46 en 2022), charges de personnel 30,79 € (38,25 en 2022), contributions aux organismes 7,19 € (7,40 en 2022), indemnités aux élus 5,24 € (5,07 en 2022), charges financières 2,01 € (2,96 en 2022).

**Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent pour 2022 à 258 658,90 €**

A noter un excédent de fonctionnement cumulé de 102 351,42 €. (83 601,23 € en 2022)

##### *Section d'investissement :*

**Recettes** : Pour 100 € de recettes, la répartition est la suivante : virement de section entre la section de fonctionnement vers la section d'investissement 41,27 €, subventions 32,16 €, amortissements 7,56 € et TVA 19,02 €.

**Les recettes de la section d'investissement s'élèvent pour 2022 à 165 394,67 €.**

**Dépenses** : Pour 100 €, elles se répartissent de la façon suivante : réfection voirie et mur suite à la catastrophe naturelle de 2021 : 47,88 €, réhabilitation du gîte de la cure : 19,24 €, fin des travaux de raccordement au réseau du parc Onirika : 18,31 €, travaux au camping : 6,20 €, réparation des statues de l'église : 5,42 €, matériel informatique : 1,88 €, outillage divers : 1,07 €.

**Les dépenses d'investissement pour 2022 s'élèvent pour 2022 à 180 887,78 €.**

A noter un déficit d'investissement 2022 de 15 493,11 €. (Déficit cumulé 105 989,88 €), soit une clôture de l'exercice (résultat cumulé et restes à réaliser) à – 3 638,46 €.

## 🏛️ COMPTES DE GESTION - COMMUNE 2022

Les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs.

**Le conseil municipal à l'unanimité des présents** (Mr le Maire ne prend pas part au vote) **approuve le Compte Administratif et le compte de Gestion 2022 de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'application de cette décision.**

---

### APPROBATION DES RESULTATS COMPTABLES

---

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022 :

Constatant que le Compte Administratif de la commune fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 102 351,42 € et un déficit d'investissement de 15 493,11 € (déficit d'investissement cumulé de 98 383,93 €)**, il est décidé par le **Conseil Municipal de reporter ces résultats sur l'exercice 2023.**

**Vote à l'unanimité des membres du conseil.**

---

### BUDGET PRIMITIF 2023

---

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement** sont présentées en équilibre pour un montant de **340 362 €.**

Pour 100 € de recettes en section de fonctionnement, la répartition est la suivante : produits 43,02 €, impôts et taxes 28,24 €, dotations 24,97 €, loyers 2,38 €.

Pour 100 € de dépenses, la répartition est : charges générales 52,27 €, charges de personnel 32,86 €, contributions aux organismes 6,82 €, indemnités 6,18 €, charges financières 1,76 €, charges exceptionnelles 0,12 €.

**Les dépenses et les recettes d'investissement** sont présentées en équilibre pour un montant de **378 638 €.**

Pour 100 € de recettes : Excédent 2022 pour 25,98 €, Restes à réaliser pour 23,30 €, subventions pour 17,57 €, transfert de la section de fonctionnement 15,31 €, amortissements 3,05 € et TVA et taxe d'aménagement pour 7,40 €.

Pour 100 € de dépenses d'équipement dans cette section, la répartition prévisionnelle est la suivante :

Solde investissement : 23,08 €

Fin des travaux catastrophe naturelle : 19,29 €

Restes à réaliser : 17,55 €

Réhabilitation du camping : 15,24 €

Voirie/murs : 6,09 €

Restauration des statues : 5,76 €

Matériels : 3,33 €

Bâtiments communaux : 2,79 €

Columbarium : 1,31 €

**Le Budget Primitif 2023 de la commune est voté à l'unanimité des membres du Conseil.**

---

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

---

Le produit prévisionnel des taxes directes locales est estimé à **89 682 €** pour la commune en 2023.

Pour rappel : les taux d'imposition sont inchangés depuis 2011 (Taxe d'Habitation : 6,37 %, Taxe sur le Foncier Bâti : 12,40 %, Taxe sur le Foncier Non Bâti : 87,40 %).

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la variation 0 des taux d'imposition 2023.**

---

### SUBVENTIONS RENOVATION CAMPING

---

Mr le maire rappelle aux conseillers le projet de réaménagement du camping. Pour pouvoir faire avancer ce dossier, le conseil est amené à confirmer l'inscription du projet auprès du conseil départemental au titre du FCS 2023 (10 000 € tranche 1) et solliciter le conseil régional à hauteur de 47 000 € pour une opération chiffrée à 158 000 € HT.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les demandes de subventions et les dossiers pour le projet de réaménagement du camping.**

---

### QUESTIONS DIVERSES

---

- Annnonce de la démission prochaine de Mme Josette MEHAT de son mandat d'adjointe et de conseillère municipale

- Journée nettoyage et aménagement du jardin du gîte de la cure : les élus se sont donnés rendez-vous sur place le 1<sup>er</sup> avril à 9h00.
- Adressage : Le groupe de travail des élus (Bernard BENOIT, Jean-Marc COUTAREL et Marie-Claude VEYSSIERE) va démarrer le chantier par une rencontre avec le maire de Freix-Anglards (rencontre avant fin mars) qui a géré ce dossier dans sa commune. La prochaine étape sera d'ouvrir la mise en œuvre à des habitants de la commune.
- Pastourelle édition 2023 : il convient d'établir la liste des bénévoles pour la Pastourelle qui aura lieu sur la commune le vendredi 19 mai 2023.
- Réunions diverses : 23/03 à 15h30 réunion sur l'aménagement du camping avec CIT, 30/03 à 10h réunion technique avec ENEDIS sur l'enfouissement des lignes électriques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.